



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES (CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2018**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 25 septembre 2017

ECONOMIE

Série de huit à dix questions à réponse courte portant sur les enjeux économiques et de développement internationaux.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4

—
SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 10 pages (page de garde et sujet non compris)

SUJET :

1. Un marché a-t-il besoin d'une monnaie pour fonctionner correctement ? (3 points)
2. Une entreprise peut-elle grandir sans grossir ? (3 points)
3. Le secteur « high-tech » est-il le moteur de l'économie ? (2 points)
4. Comment mesurer le chômage ? (2 points)
5. Les leviers du financement de la transition écologique vous paraissent-ils adaptés ? (3 points)
6. Assiste-t-on à une réduction de l'emploi disponible pour les humains ? (3 points)
7. Pourquoi faire du partenariat avec l'Afrique une priorité du G20 ? (2 points)
8. Forces et faiblesses de l'économie indienne (2 points)

Document n° 1

Service Marchés - Les Echos | 14/02/2017

1 - Le taux de change a-t-il été conçu au seul bénéfice de l'Allemagne ?

« *Quand l'Allemagne a choisi l'euro, il y a vingt ans, ce n'était pas pour augmenter sa compétitivité mais pour renforcer l'intégration économique et politique en Europe. D'ailleurs, à ses débuts, l'euro a plutôt dégradé la compétitivité de l'Allemagne et celle-ci a connu une récession dès 2003* », rappelle Jeromin Zettelmeyer, économiste au Peterson Institute. Aujourd'hui, l'euro est sous-évalué de 5 à 7 %, selon la Deutsche Bank. Cela a alimenté les critiques de Peter Navarro, un des conseillers de Donald Trump, sur le fait que l'Allemagne tire parti d'un euro « *grossièrement sous-évalué* » pour « *exploiter* » les Etats-Unis. La Banque centrale européenne (BCE) n'a pourtant pas de politique de change et n'intervient que très rarement sur les marchés des devises (2000, 2011). Elle voit dans l'euro un objectif secondaire de sa politique monétaire : un euro plus bas lui permet d'accroître ses chances de relancer l'inflation. « *La sous-évaluation de la monnaie unique est en grande partie la conséquence de la crise de la zone euro* », résume Jeromin Zettelmeyer. L'euro est, de par sa construction, une devise de compromis qui ne peut pas satisfaire tous les pays : trop élevé pour les uns, il détériore leur compétitivité et leurs exportations, alors que d'autres pays le jugent parfois trop faible, avec pour conséquence d'alimenter dangereusement l'inflation.

2 - L'euro, un atout ou un handicap économique ?

L'euro a grandement facilité les échanges commerciaux entre les pays qui l'ont adopté, tout en devenant aussi la deuxième devise la plus utilisée dans le monde. Gage de confiance et de stabilité, la création de la monnaie unique s'est accompagnée d'une convergence des taux d'emprunt des Etats membres, avec notamment une baisse pour ceux du Sud, qui s'est révélée exagérée. La crise de 2008 a ébranlé cette convergence, mais des mécanismes de contrôle et de sauvetage ont été mis en place et, surtout, l'action de la BCE a rétabli le calme sur les taux, y compris pour les entreprises. Problème : le système est incomplet, faute de politique budgétaire commune. L'euro n'a pas permis de réduire - voire a aggravé - certaines divergences économiques, notamment en termes de compétitivité et de balance commerciale.

3 - La France a-t-elle intérêt à regagner son indépendance monétaire ?

Remplacer l'euro par le franc ne redonnera pas les pleins pouvoirs à Paris sur sa politique monétaire. La France peut choisir d'arrimer ce nouveau franc à l'euro ou, si la monnaie unique venait effectivement à disparaître, à un panier de devises européennes. L'avantage de cette solution serait de conserver une forme de stabilité monétaire. Mais, ce faisant, la France resterait soumise aux décisions de la Banque centrale européenne ou, en tout cas, à certaines règles nécessaires pour que le franc ne s'éloigne pas trop de la parité fixée avec les autres monnaies. L'Etat serait contraint, en outre, de puiser dans ses réserves de change pour défendre cette parité en cas d'attaques spéculatives, comme ce fut le cas dans les années 1990 du temps du SME. Mais si la France décide de se dégager de toutes les contraintes, qu'il s'agisse de taux de change ou d'obligations d'orthodoxie budgétaire, elle s'expose à une vive réaction des marchés. S'ils perdent confiance dans la devise ou dans la politique monétaire française, ils exigeront des taux d'intérêt très élevés. Avec, pour conséquence, une augmentation de la dette et de son coût de financement.

4 - Peut-on rembourser en francs une dette contractée en euros ?

Si les créanciers sont d'accord, il n'y a aucun problème. Mais comme le franc devrait valoir beaucoup moins que l'euro, difficile d'imaginer les investisseurs étrangers (soit 60 % des créanciers) accepter 1 franc pour 1 euro. Les agences de notation ont déjà signalé que ce serait assimilable à un défaut : c'est-à-dire à une modification des termes du contrat défavorable au prêteur. Même si une partie de la dette française bénéficie de clauses qui prévoient la consultation des investisseurs dans ce type de situation, in fine, ce sont des tribunaux français qui jugeront car toute la dette de l'Etat ou presque est en droit français. Ce qui signifie aussi que l'Etat peut changer les règles du jeu en modifiant la loi. Les investisseurs attaqueront en justice et multiplieront les contentieux, mais

la bataille sera longue et périlleuse. Or pendant ce temps, l'Etat sera coupé des marchés financiers alors même qu'il a absolument besoin de lever des fonds pour continuer à fonctionner. Ensuite, s'il revient sur les marchés, le coût pour emprunter sera plus élevé qu'avant. Le gouverneur de la Banque de France a parlé d'au moins 30 milliards d'euros par an.

Pour les entreprises, la situation devrait être plus difficile car les banques françaises ne pourront pas se substituer complètement aux marchés pour leur prêter. Les groupes français sont ceux qui ont le plus recours au marché de la dette dans la zone euro. Même si 60 % des obligations d'entreprises tricolores sont en droit français, selon la Société Générale, elles pourraient préférer honorer leurs remboursements en euros car il vaut peut-être mieux payer ce prix que de se lancer dans des contentieux et perdre l'accès aux marchés.

5 - la Banque de France peut-elle financer l'Etat ?

Non. Une loi votée en 1973 interdit à la Banque de France de prêter directement de l'argent à l'Etat français. Elle exclut formellement le recours à la « planche à billets » qui génère une forte inflation et floue les investisseurs. Pour éviter un tel cas de figure, la loi assure en outre l'indépendance de la Banque de France. Condition de sa crédibilité sur les marchés financiers.

Document n° 2

Comment faire grandir une très grande entreprise sans qu'elle prenne de la "mauvaise graisse" ? Pour Xavier Huillard, PDG de Vinci, la réponse réside dans le principe de la "pyramide inversée", donnant la part belle aux entités opérationnelles de terrain et réduisant les directions centrales au strict minimum. Aussi le groupe VINCI peut-il être décrit comme un réseau de 3 000 PME autonomes, ayant chacune à sa tête un véritable chef d'entreprise et où la prise d'initiative s'exerce à plein. Encore faut-il inscrire ce réseau dans une cohérence globale. Là est tout l'art du PDG d'une "pyramide inversée", dont la première mission est de concilier une décentralisation toujours plus poussée avec l'affirmation d'une culture de groupe. Dans ces conditions, les entités peuvent se multiplier à l'infini sans que la structure se boursoufle et étouffe l'énergie entrepreneuriale.

Extrait par Philippe Albert : « La haute technologie, grande illusion des décideurs », *Entreprendre & Innover*, vol. 27, no. 4, 2015, pp. 12-19.

« L'OCDE et l'Union Européenne encouragent depuis longtemps leurs membres à investir largement dans les hautes technologies. La base du raisonnement, repris par exemple par l'Union européenne avec l'agenda de Lisbonne, est que nous sommes entrés de plain pied dans l'économie de la connaissance. L'innovation constante est un facteur de développement économique et social. Dans ce contexte, la création, la diffusion et l'utilisation de connaissances nouvelles deviennent un moteur du développement.

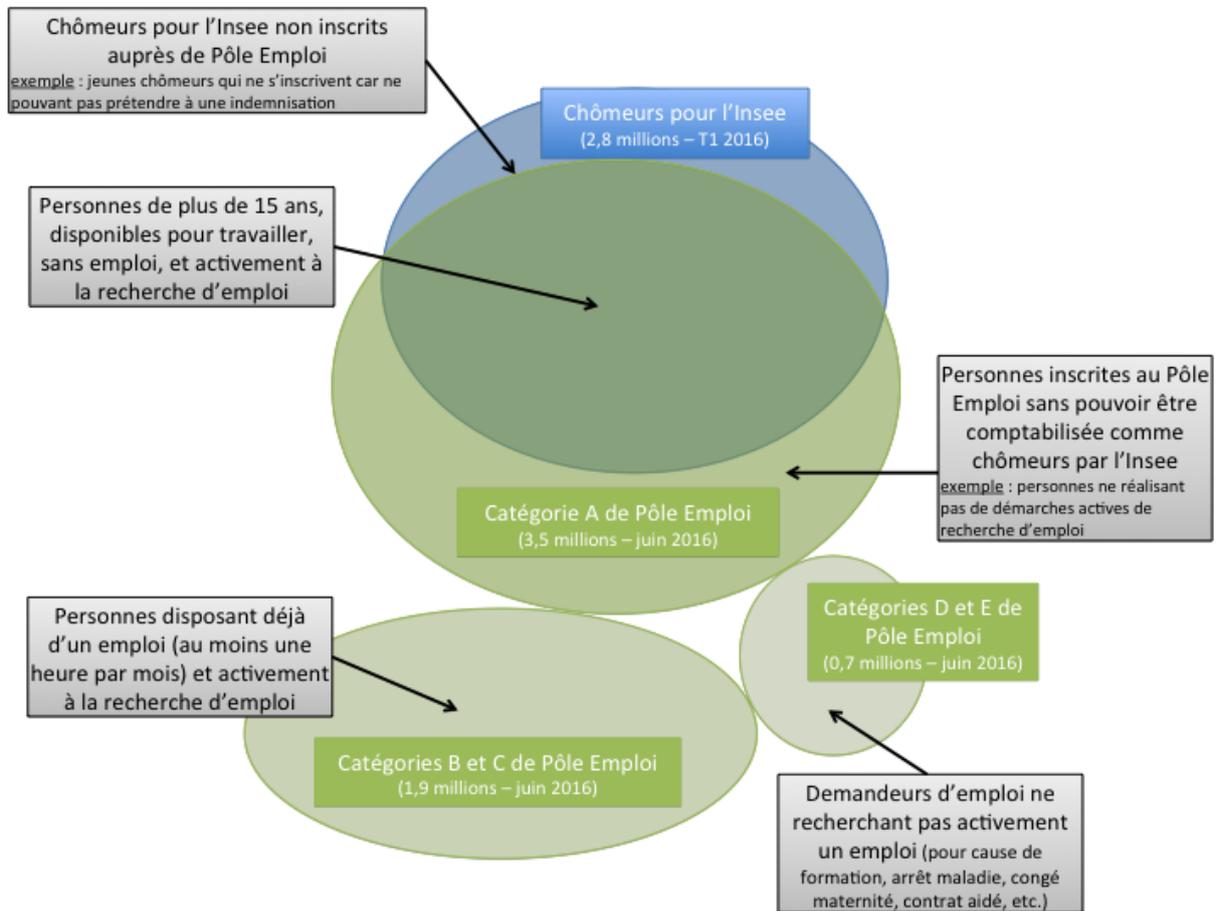
Mais l'économie de la connaissance est malencontreusement assimilée à un petit nombre de secteurs d'activités à fort contenu technologique (NTIC, biotechnologies, nanotechnologies) qui sont labellisés « industries du futur ».

Étant donné que les secteurs traditionnels à forte intensité de main-d'œuvre, tel le textile, se délocalisent dans les pays émergents et que les pays développés semblent passer d'une économie de production à une économie de services, on en a tiré la conclusion que seuls les secteurs high-tech pouvaient se développer, de façon importante, dans les pays les plus avancés.

Les publications issues du projet de recherche européen *Policy and Innovation in Low Tech (PILOT)* démontrent clairement le contraire. Les auteurs montrent comment, depuis quelques décennies, les secteurs de haute technologie définis de façon simpliste par l'OCDE comme les secteurs qui dépensent plus de 3 % de leur chiffre d'affaires en recherche et développement, se sont imposés progressivement dans l'esprit des décideurs et des médias comme les seuls moteurs du développement économique, donc ceux que les politiques publiques devaient favoriser.

Or, ces secteurs, tels que définis par l'OCDE, ne représentent que 3 à 10 % du PNB des pays européens. Les secteurs traditionnels, dits *Low and Medium Tech (LMT)* représentent donc de 90 à 97 % du PNB. »

Source : « Comptespublics.fr »



Document n° 5

Extrait de la Revue CAPITAL 2015

« Les ours polaires ont bon dos... Car, à coups de CCE, nouvelle version de cette chère taxe carbone, et de CSPE, une contribution sur la consommation d'électricité destinée à subventionner les énergies renouvelables, la hausse de la taxation verte est en passe de siphonner les finances des ménages. Ainsi, pour une famille de quatre personnes se chauffant au gaz et parcourant 25.000 kilomètres par an en diesel, la note à régler au fisc gonflera selon nos calculs de 173 euros cette année à 748 euros en 2030, soit un bond de 330%. Et cela ne fait que commencer, certains députés ayant proposé, pour se débarrasser du diesel, d'augmenter dès 2016 de 2 centimes la taxe sur le gazole.

La taxe carbone multipliée par quatre d'ici 2030

Exit la taxe carbone, place à la contribution climat énergie (CCE). Mais le nom a beau changer, le principe reste identique : réduire les émissions de gaz à effet de serre en attribuant un prix, croissant, au CO2 rejeté dans l'atmosphère. Une hausse qui n'aura rien d'indolore, la tonne devant passer de 14,50 euros cette année à 22 euros l'an prochain, puis à 56 euros en 2020, et même à 100 en 2030 ! »

Extrait de Gustave Kenedi et Laurène Tran. « Comment financer la transition écologique ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 20, no. 1, 2017, p. 163.

« Ces deux axes de réformes doivent être envisagés comme complémentaires : le financement de la transition écologique ne pourra se faire qu'avec une multitude d'instruments économiques. Néanmoins, une tension existe dans le débat concernant l'étendue des changements sociétaux requis par la transition écologique. Alors que certains considèrent le changement climatique comme résoluble avec des réformes « classiques », d'autres proposent une vision posant explicitement la possibilité d'une révolution de la pensée économique, de la comptabilité, des politiques publiques et de l'organisation des finances (Aglietta, 2011). Il apparaît ainsi que la question de la transition écologique est autant un enjeu politique et démocratique, qu'économique. »

Document n° 7

« **Une société sans travail est-elle possible ?** », Entretien avec Raphaël Liogier

« Gagner une minute pour visser un boulon était plus facile il y a 50 ans que de gagner aujourd'hui une seconde, il en va de même pour les performances sportives. La question n'est pas la stagnation de la productivité en réalité mais le fait qu'elle est de plus en plus prise en charge par des machines. Il y a certes un redéploiement de l'activité à chaque innovation, mais ce mécanisme bien connu de déversement est entreillé. Pour comprendre, il ne faut plus raisonner en termes de nombre d'emplois. Les métiers qui vont disparaître complètement sont effectivement peu nombreux. En revanche, dans tous les métiers, la part des tâches accomplies entièrement par des humains se réduit. »

Document n° 8

Extrait du journal « Le Monde » 13/06/2017

...les dirigeants présents se réjouissent d'un « *plan Merkel* » pour le continent. L'expression lancée par le président ivoirien Alassane Ouattara – en référence au plan Marshall des Etats-Unis, consacré à la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale – a été reprise en boucle. Comparé à son ancêtre américain, « *le plan Merkel en faveur de l'Afrique nécessitera plus de temps et de ressources* », a insisté le président du Niger, Mahamadou Issoufou.

Pourtant, les seules sommes d'argent promises lundi l'ont été dans un cadre bilatéral : 300 millions d'euros débloqués par le ministère allemand du développement pour des pays engagés dans un programme de réformes. De son côté, le projet du G20 ne prévoit pas de proposer un centime d'argent nouveau.

L'initiative, baptisée « Compact avec l'Afrique », vise uniquement à catalyser l'investissement privé. D'une part en engageant les pays partenaires à souscrire à un paquet de mesures de « bonne » politique macroéconomique, avec l'assistance technique des bailleurs multilatéraux. Ensuite en affichant la caution politique du G20 à ce contrat d'ensemble. Quelque 150 investisseurs étaient présents à Berlin pour mener les premiers entretiens.

Chacun a la tribune s'est félicité d'une ambition louable. Mais en coulisses, certains participants regrettaient un agenda de développement ciblant trop peu les pays les plus pauvres. Et à l'impact encore bien incertain.

***Présentation générale de l'économie indienne (site du Ministère de l'économie
Direction Générale du Trésor)***

Avec 1,3 Md d'habitants estimés en 2016, l'Inde est le deuxième pays le plus peuplé au monde après la Chine. Selon le FMI, le PIB indien s'est établi sur l'exercice budgétaire 2015-16 à 2 073 Mds \$, ce qui fait du pays la septième puissance économique mondiale, entre la France et l'Italie. Avec un PIB mesuré en parité de pouvoir d'achat, l'Inde se hisse cependant au troisième rang mondial, après les États-Unis et la Chine ; elle pourrait, selon une récente étude du cabinet PwC, dépasser les États-Unis à l'horizon 2040. Le PIB par habitant est pour sa part estimé à 1 581 \$ sur la même période et classe l'Inde à la 140^{ème} position sur un échantillon de 184 pays.

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale, les fondamentaux économiques de l'Inde se sont largement améliorés depuis 2014. Ainsi, la croissance du PIB s'est établie à 7,9 % sur l'année budgétaire 2015-16 (7,2 % sur la période précédente) grâce, essentiellement, au dynamisme de la consommation intérieure ; elle devrait, toutefois, ralentir à 6,6% en 2016-17 selon le FMI avant de redémarrer en 2017 (7,2%). L'expansion de l'économie indienne est entraînée, en termes structurels, par le secteur des services dont la valeur ajoutée a enregistré une croissance de 9,8 % sur l'exercice. L'investissement privé, obéré par le retournement du cycle du crédit et la sous-utilisation des capacités industrielles et l'accumulation de prêts non-performants dans le secteur bancaire, demeure quant à lui atone.

Longtemps considérée comme un facteur d'instabilité, l'inflation est maîtrisée depuis deux exercices et s'est établie à 4,9 % en 2015-16. Après s'être élevé à 1,4 % en 2014-15, le déficit courant a pour sa part continué à se contracter pour représenter, sur l'année budgétaire 2015-16, 1,1 % du PIB. Si les comptes extérieurs demeurent ainsi bien orientés, le recul marqué des exportations (-15,7 % en glissement annuel) peut ainsi être souligné et est principalement expliqué par la chute du prix mondial des hydrocarbures dont l'Inde est l'un des principaux importateurs mondial. Contenu à 3,9 % en 2015-16, étiage depuis 2007-08, le déficit budgétaire des administrations centrales devrait être ramené cette année à 3,5% du PIB et à 3,2 % en 2017-18. Cette consolidation repose sur une diminution des dépenses d'investissement, alors que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter sensiblement en raison des fortes revalorisations salariales du secteur public.

L'arrivée de Narendra Modi au poste de Premier ministre en 2014 s'est traduite par un retour de la confiance des investisseurs et une volonté manifeste de réformer l'économie. La décision de retirer de la circulation les deux principales coupures (500 et 1 000 roupies, soit 86 % des billets en circulation) le 8 novembre 2016, avec l'objectif annoncé de lutter contre l'argent noir et digitaliser l'économie indienne, illustre parfaitement cette intention et apparaît comme une mesure quasi-historique. Négatives à court terme, les conséquences économiques de la démonétisation demeurent difficiles à évaluer à plus longue échéance et dépendront largement de la vitesse de remonétisation de l'économie indienne.

L'Inde pourrait devenir la troisième puissance économique mondiale à l'horizon 2030. Ses atouts sont nombreux et la distinguent de son voisin chinois : forte baisse du ratio de

dépendance du fait d'une dynamique démographique favorable, classe très nombreuse d'entrepreneurs privés et valeurs bien ancrées de démocratie et d'État de droit. Compte tenu de ces perspectives encourageantes, l'Inde capte une part croissante des flux mondiaux d'investissement étrangers. Ainsi, en 2015, les IDE nets entrants ont progressé de 27,8 % pour s'établir à 44,2 Mds \$ en termes nets et font de l'Inde le dixième récipiendaire d'investissements étrangers au niveau mondial. De nombreux goulets d'étranglement physiques et réglementaires persistent cependant et rendent l'accès au marché indien difficile malgré la volonté du gouvernement d'ouvrir progressivement de nouveaux secteurs aux investisseurs étrangers. Le dernier rapport *Doing Business* de la Banque mondiale classe ainsi l'Inde au 130e rang mondial sur un échantillon de 190 économies et met en exergue la persistance d'un retard important pour des indicateurs comme l'exécution des contrats et le paiement des impôts (172ème rang) ou l'obtention des permis de construction (185ème).

L'économie indienne demeure par ailleurs caractérisée par des indicateurs sociaux économiques préoccupants qui pèsent sur la croissance à long terme. Outre les faiblesses de l'éducation primaire ou secondaire (plus de 30 % de la population adulte reste encore analphabète), la faible employabilité des diplômés, la forte mortalité infantile, l'Inde fait face à une pauvreté très répandue (environ 60 % de la population vivait encore avec moins de 3,1 \$ par jour en 2011). Les régions les plus riches sont, du point de vue du développement, comparables à celles d'Asie du Sud-Est tandis que les régions les plus pauvres ont des caractéristiques semblables à l'Afrique sub-saharienne. Les inégalités sont également fortes entre les couches sociales, entre les genres et entre les zones urbaines et rurales (écart de rémunération de près de 45 %). Le pays demeure d'ailleurs largement rural (deux tiers de la population) et agricole (au moins 50 % de l'emploi et 16 % de la valeur ajoutée), même si l'urbanisation et l'industrialisation progressent rapidement. On notera également la part prédominante du travail informel qui représenterait, selon l'OIT, plus de 90% de l'emploi total (et plus de 80% de l'emploi non-agricole). Le besoin d'infrastructures demeure enfin colossal et coûterait, selon la Banque mondiale, entre un et deux points de croissance potentielle chaque année.

Les échanges commerciaux entre la France et l'Inde sont déséquilibrés au détriment de la France, bien que fortement volatils d'une année à l'autre : depuis 2000, le solde commercial de la France vis-à-vis de l'Inde a toujours été négatif, sauf en 2006 et 2007 du fait d'importantes exportations aéronautiques. Sur l'exercice budgétaire 2015-16, le débours commercial français s'est creusé, principalement entraîné par une contraction des exportations (-15,5 % à 3,7 Mds \$) supérieure à celle des importations (-6,5 % à 4,6 Mds \$ selon les chiffres indiens). Il s'établit à 903 M \$ en 2015-16 contre 541 M \$ sur l'exercice précédent. La France apparaît enfin comme le cinquième ou sixième investisseur du G20 en Inde avec 1,5 % du stock selon la Banque centrale et des flux de capitaux propres de 5,1 Mds \$, soit 1,8 % du total, sur la période 2000-2016.

Publié le 07/02/2017